



La FFTT l'avait annoncé il y a quelques mois, la **saison 2015-2016 serait celle de l'introduction de la licence numérique** pour tous les pongistes français. Une avancée technologique considérable quand on connaît le mode de fonctionnement archaïque utilisée. Si vous êtes dirigeant de club ou tout simplement licencié, vous pourrez désormais dire au revoir à la licence version papier avec tous les tracas qu'elle pouvait apporter. Nous vous proposons de découvrir un guide complet pour tout comprendre de la nouvelle licence FFTT numérique aussi bien du point d'un licencié que celui d'un dirigeant.

Comment vais-je pouvoir attester de ma licence numérique en tant que licencié ?

La FFTT a bien organisé la mise en place de la version numérique. Elle a pensé à tous les cas de figures possibles afin d'attester de sa licenciation. Il existe 4 manières pour faire contrôler sa licence dématérialisée :

1. **L'attestation de licence individuelle** : Le licencié la reçoit par email lors de sa validation par le dirigeant du club. Il pourra également la télécharger depuis [l'espace licencié](#) ou depuis [l'espace mon club](#)
2. **L'attestation de licence collective** : Ce format est disponible depuis l'espace mon club sur le site de la FFTT
3. **Sur internet** : Le licencié pourra attester sa licenciation depuis son PC, Smartphone et même tablette tactile en se connectant à l'adresse www.fft.com/licence ou sur le site de SPID
4. **Via l'application Smartping** : Le licencié pourra attester sa licence depuis [Smartping, l'application officielle de la FFTT](#)

Date 23/04/2015

CAUGANT Eric

13, villa Jean-Baptiste Dumay

75013 PARIS

N° 7513541 du 22/04/2015

Club : 12751450 AS FFTT

Clit : 8 /861pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 12/03/1959 - Cat : V2/-60 - Sexe : M

Type : Traditionnel



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf approbation de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives. L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles. Espace licencié : <http://www.fft.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

ILE DE FRANCE
1-3 rue de la Paterie
93200 ST DENIS
Mail : fedefrance@fft-idf.com
Web : <http://www.fft-idf.com/>
Tel : 0155472638



Votre comité départemental

PARIS
COMITÉ DE PARIS
90/92, Bd Aristide France
93200 ST DENIS
Web : www.paristt.com



Assurances

Declarations d'accident - elles doivent être adressées à : Mme Myriam BARRAUD, DE CLARENS - 17, rue Washington - 75383 PARIS CEDEX 08 et au siège de la FFTT. Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covis Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Vous trouverez les informations sur :
- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Auts de sinistre
À l'adresse suivante : www.fft.com/membres/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant. Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté". Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. À cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence. Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "en entraînement, ni compétition" qui sera imprimée. En cas de présentation d'une licence portant la mention "en entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.



FFTT - 3 rue Diodore Costes - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13 - 01 53 94 50 00 - fft@fft.com

La licence numérique de la FFTT

Comment changer ses informations sur sa licence numérique ?

En se connectant sur l'[espace licencié](#), le joueur pourra mettre à jour sa fiche « pongiste » et modifier sa photo. Celle-ci apparaîtra alors sur son attestation de licence ainsi que sur le site de la FFTT. A noter que ces options ne sont en au cas cas obligatoires. Dans le cas où vous renseignez un email, la FFTT se réservera le droit d'en faire un usage a des fins commerciales ou associatives.

Exemple d'attestation de licence :



ATTESTATION DE LICENCE

Le président de la Fédération Française de Tennis de Table est heureux de vous accueillir parmi les licenciés de la saison 2015/2016.

Vous pouvez d'ores et déjà télécharger votre attestation de licence en cliquant sur le lien ci-dessous.
[Mon attestation de licence](#)

Vous pouvez dès maintenant accéder à votre espace licencié afin de consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Vous pourrez également y déposer votre photo.

Pour y accéder, rendez vous sur l'espace licencié :
<http://www.fft.com/espacelicencie>
Votre identifiant est : 7513541
Votre mot de passe est : xxxxxxxxx

Retrouvez toutes les informations de la FFTT sur le site <http://www.fft.com>

Nous vous souhaitons une excellente saison pongiste.

Attestation de licence numérique de la FFTT

Le règlement de la licence numérique :

La licenciation :

Le joueur doit présenter au juge arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/>
- Accès à l'application « **Smartping** » pour smartphones (Android et iOS)

A noter que l'attestation est valable pendant la phase de la saison en cours.

Mode d'emploi pour les dirigeants de clubs

1. Le club effectue la demande de licence via l'espace mon club.
2. Un email est envoyé au licencié pour lui indiquer que sa licence a été créée (ou renouvelée). L'email contient des identifiants d'accès qui li permettront de visualiser, télécharger ou imprimer son attestation de licence pour la saison



La licence numérique de la FFTT

Exporter la liste des licenciés

Le dirigeant peut imprimer une liste des joueurs licenciés de son club en se rendant dans la rubrique « licence puis liste » de l'espace mon club. Il pourra alors extraire la liste au format excel pour pouvoir par la suite l'imprimer. A noter que cette astuce est utilisée par les clubs utilisant notre solution Monclubdeping afin d'importer leurs licenciés automatiquement.